

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION


LES **V**ICTOIRES DE LA
CROISSANCE
SCALE-UP AWARDS 

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les Victoires de la Croissance s'adressent à des entreprises de tous secteurs qui ont confirmé leur business model et qui, grâce à l'innovation notamment, ont connu, sur les dernières années, une forte accélération de leur activité (passage en mode « scale-up »).

Plusieurs critères seront retenus pour désigner l'entreprise lauréate qui aura su passer à l'étape suivante grâce à l'innovation :

- Société française indépendante
- Chiffre d'affaires supérieur à 10M€ sur le dernier exercice clos
- Croissance annuelle moyenne de +10% du CA sur les trois derniers exercices clos
- Croissance continue des effectifs sur les trois derniers exercices clos
- Avoir des capitaux propres positifs sur les trois derniers exercices clos

En outre, le projet ne devra pas être en contradiction avec les valeurs de CroissancePlus, KPMG, BNP Paribas et Le Figaro (ci-dessous mentionnées les « Organismes » ou l'« Organisme »). Les entreprises candidates devront être indépendantes des Organismes, en particulier concernant tout lien capitalistique et/ou de contrôle. De plus, les sociétés dont les actionnaires sont employés d'un Organisme ou dont les actionnaires ont un lien de parenté proche des employés de l'un des Organismes sont exclus du concours.

DES PRIX POUR LES LAURÉATS

Des récompenses à la hauteur de votre croissance !

Pour le Grand Gagnant :

- Adhésion d'un an chez CroissancePlus offerte ;
- Invitation au Spring Campus 2020 de CroissancePlus ;
- Participation au jury de la prochaine édition du concours *Les Victoires de la Croissance* ;
- Une visibilité sur les canaux de communication (cf ci-dessous), événements* et partenariats* de CroissancePlus, KPMG** et de BNP Paribas en 2019/2020***.

Pour le prix Coup de cœur du Jury :

- Invitation au Spring Campus 2020 ;
- Une visibilité, en 2019/2020*, sur les canaux de communication :
 - KPMG** : kpmg.fr, twitter, LinkedIn, helloopenworld.com
 - BNP Paribas : site entreprises, site Parlons PME, comptes Twitter et LinkedIn de Parlons PME et du porte-parole BNP Paribas (Alain Breffail)
 - CroissancePlus : croissanceplus.com, Twitter, LinkedIn, Facebook

Pour les 5 entreprises finalistes :

- Invitation à la cérémonie de clôture, organisée dans les locaux du Figaro, pour pitcher son projet (voir ci-après)

* à convenir ultérieurement entre les parties au regard des thématiques portées et des possibilités offertes

** dans les limites de ce que permettent les obligations professionnelles et déontologiques de KPMG S.A, en sa qualité de société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

*** sur la période s'étalant de la cérémonie de remise des prix 2019 à l'appel à candidature 2020

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour concourir, les entreprises devront compléter un **dossier de candidature** accessible sur les sites de CroissancePlus, KPMG, BNP Paribas et Le Figaro.

Elles pourront ainsi accéder au [formulaire de candidature en ligne](#), leur permettant de préparer puis soumettre leur dossier. Un email de confirmation validera la prise en compte de l'inscription.

Les inscriptions seront closes le vendredi 26 avril 2019, à 23h59 (GMT+1).

CALENDRIER 2019

- Ouverture des inscriptions : 6 mars 2019 ;
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : Vendredi 26 avril 2019 ;
- Réunion du jury / Sélection des 5 lauréats : Mardi 14 mai 2019 ;
- Annonce officielle des 5 finalistes sélectionnés : Mercredi 15 mai 2019 ;
- Coaching par KPMG & BNP Paribas des cinq entreprises finalistes : entre le 16 mai et le 14 juin 2019 ;
- Pitch de son projet le jour de la cérémonie de remise des prix dans les locaux du Figaro : Jeudi 20 juin 2019.

IMPORTANT : Les cinq entreprises finalistes s'engagent à se rendre disponibles pour l'évènement de clôture le Jeudi 20 juin 2019 à Paris.

CONDITIONS GÉNÉRALES

PROCESSUS DE SÉLECTION

- Chaque dossier de candidature sera analysé par un comité de sélection composé d'experts issus de CroissancePlus, KPMG et BNP Paribas sur la base des critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus. CroissancePlus, KPMG et BNP Paribas ne sauraient être tenues pour responsable de l'inexactitude des informations, issues des dossiers de candidature, utilisées pour cette sélection. Les candidats pourront être sollicités par les Organismes pour fournir des éléments d'informations complémentaires utiles au renforcement de leur dossier de candidature. Sur la base des éléments recueillis, le comité de sélection identifiera une vingtaine de dossiers qui seront présentés devant le jury. Le comité de sélection se réserve le droit de rejeter tout dossier de candidature qui ne remplirait pas l'ensemble des critères d'éligibilité. Ainsi, le comité de sélection rejettera tout dossier de candidature risquant de placer un Organisme dans une situation de non-conformité avec ses obligations professionnelles et déontologiques, en particulier pour KPMG au regard des règles applicables à l'activité de commissariat aux comptes. Les dossiers non complets ou soumis après la date de clôture ne seront pas pris en compte. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude pourra entraîner la disqualification du dossier en question.

- Le jury, composé d'un membre du top management de chaque entité suivante (Le Figaro, KPMG, CroissancePlus, BNP Paribas et Ogury), se réunira le 14 mai 2019 afin d'examiner l'ensemble des dossiers sélectionnés par le comité de sélection. Le jury désignera les cinq entreprises finalistes dont le Prix Coup de Cœur du Jury. Il est à noter que la composition de ce comité est de nature à garantir l'indépendance et la collégialité des décisions.
- Les cinq entreprises finalistes pitcheront sur scène (sur la base d'une présentation de 8 min) devant l'ensemble des personnes présentes à la cérémonie de clôture organisée le Jeudi 20 juin 2019.
- Le gagnant de l'édition 2019 du concours « Les Victoires de la Croissance » sera désigné par l'ensemble des personnes présentes à la cérémonie de clôture par le biais d'un vote électronique (un boîtier sera distribué à l'ensemble des personnes présentes).

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle restent propriété des entreprises candidates.
- L'entreprise candidate certifie qu'elle est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle et, à défaut, qu'elle dispose de toutes les autorisations nécessaires concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attaché à son activité. Elle garantit les Organismes de toute réclamation quelle qu'elle soit en provenance de tout tiers concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attaché à l'activité de ladite société, ainsi que de leurs conséquences financières, dont elle déclare faire son affaire personnelle.

UTILISATION DES MARQUES CROISSANCEPLUS / KPMG / BNP PARIBAS / LE FIGARO / LES VICTOIRES DE LA CROISSANCE / SCALE-UP AWARDS

- L'utilisation des marques CroissancePlus, KPMG, BNP Paribas, Le Figaro, Les Victoires de la Croissance et Scale-Up Awards sera obligatoirement soumise à une autorisation écrite de la part de chaque entité propriétaire précisant les modalités et limites d'utilisation.
- L'entreprise candidate convient que l'usage combiné de son logo et/ou tout autre signe distinctif, dénominations sociales et/ou autres droits de propriété intellectuelle avec ceux des Organismes sur des supports de communication, à l'occasion de la présentation de leurs activités respectives ou dans toute autre circonstance ne saurait créer une nouvelle marque complexe. En conséquence, l'entreprise candidate ne sera habilitée à invoquer l'existence d'une telle marque complexe ni par voie de conséquence à revendiquer un quelconque droit, titre ou intérêt de ce chef.

UTILISATION DES MARQUES DES ENTREPRISES CANDIDATES

- Chaque entreprise candidate autorise, à titre gratuit, les Organismes à utiliser sa marque et son logo et/ou tout autre signe distinctif, dénominations sociales et/ou autres droits de propriété intellectuelle dans le cadre de leur communication interne et externe, sur tous supports, y compris sur internet et les réseaux sociaux pendant la durée du concours et pendant une période de 5 ans après la cérémonie de remise de prix.

CONFIDENTIALITÉ & DÉONTOLOGIE

En s'inscrivant, les candidats :

- acceptent l'entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité
- certifient sur l'honneur la sincérité des informations fournies dans le dossier de candidature.
- Les candidats garantissent les Organismes contre tout recours de tiers relatif à leur dossier, quelle qu'en soit la raison.
- Les prix ne sont pas cessibles. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur échange ou remboursement pour quelque cause que ce soit. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte. Si un Lauréat ne veut ou ne peut pas prendre possession de la dotation résultant du concours, il n'aurait droit à aucune compensation.
- L'intégralité des éléments fournis par les entreprises dans leur dossier de candidature est confidentielle, à l'usage exclusif du comité de sélection et du jury.
- Les Organismes, les personnes mandatées par ces derniers, et notamment les membres du comité de sélection et du jury, s'engagent à traiter comme confidentielles les informations renseignées au sein de chaque dossier. Ces informations ne pourront être divulguées sans un accord préalable écrit d'un représentant légal du candidat concerné.
- CroissancePlus, KPMG, BNP Paribas, Le Figaro, les membres du comité de sélection et du jury, s'engagent à ne pas tirer avantage de la connaissance des dossiers et à respecter la confidentialité des informations.

ACCÈS AU SITE DE CANDIDATURE

Les Organismes ne sauraient être tenus responsables au cas où un ou plusieurs candidats ne pouvaient parvenir à se connecter sur le site de candidature, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- une intervention malveillante,
- un problème de liaison téléphonique,
- un dysfonctionnement de logiciel ou de matériel,
- un cas de force majeure.

FRAUDE

- Les Organismes se réservent la possibilité de réclamer aux entreprises candidates toute justification des informations recueillies sur le dossier de candidature. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du dossier. En cas de préjudice pour les Organismes, les Organismes se réservent le droit d'agir en réparation contre l'entreprise candidate ayant fraudé.
- Les Organismes ne sauraient encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des entreprises candidates du fait des fraudes éventuellement commises.
- En cas de manquement au règlement de la part d'une entreprise candidate, les Organismes se réservent la faculté d'écarter de plein droit son dossier, sans que celle-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

VOTES

- Les Organismes ne sauraient être tenus pour responsables si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, le vote (le jour de la cérémonie de remise des prix) devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié, ainsi que l'objet d'un nouveau dépôt de règlement auprès d'un Huissier de Justice.
- Les Organismes ne sauraient être tenus pour responsables de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du vote notamment dû à des actes de malveillance externes.
- Les Organismes ne sauraient davantage être tenus pour responsables au cas où un ou plusieurs votants ne pouvaient se connecter au site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.
- Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du vote est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant aux Organismes, ceux-ci se réservent le droit de suspendre ou d'interrompre le vote.

CROISSANCEPLUS

Premier Réseau français des entrepreneurs de croissance, la mission de CroissancePlus est de faire évoluer notre cadre économique, social, culturel et sociétal, afin de favoriser la croissance des entreprises françaises et leur permettre de devenir les « SCALE-UP » qui révolutionneront notre économie.

CroissancePlus représente ces scale-up : des entreprises de croissance qui ont confirmé leur business model, et qui grâce à l'innovation, ont pu ou vont « changer d'échelle ».

Association apaisane, CroissancePlus ne reçoit aucune subvention publique pour garder son indépendance de pensée et d'action. Ses ressources proviennent uniquement des cotisations de ses membres et des contributions de ses partenaires.

Présidée par Jean-Baptiste Danet :

- CroissancePlus agit comme force de propositions et de lobbying en formulant de nombreuses recommandations auprès des pouvoirs publics et des leaders d'opinion,
- CroissancePlus est également un lieu d'échange et de networking permettant de développer les synergies entrepreneuriales, le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

croissanceplus.com

KPMG

Leader de l'audit et du conseil, KPMG France est membre de KPMG International, réseau de cabinets indépendants exerçant dans 155 pays. Nos 9 600 professionnels interviennent auprès des grands groupes internationaux, des ETI et des groupes familiaux, des PME jusqu'aux start-up, dans différents secteurs de l'industrie, du commerce et des services financiers.

KPMG en France compte plus de 70 000 clients parmi lesquels :

- 200 sociétés cotées ou entités d'intérêt public
- Près de 50% des 100 ETI les plus importantes en France
- Près de 30 % des PME de plus de 50 salariés
- 6 300 associations et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire
- 47 000 artisans, commerçants et professions libérales
- 6 000 références dans les collectivités publiques

Dans un environnement concurrentiel, l'innovation constitue la principale source de croissance pour les PME et les ETI. KPMG accompagne les entreprises innovantes à chaque stade de leur projet, sur l'ensemble de leurs problématiques financières, comptables, sociales, fiscales ou juridiques. Au-delà des départements Recherche & Développement ou Marketing, l'innovation est un processus transverse qui peut être actionné par toutes les fonctions de l'entreprise.

KPMG accompagne ses clients pour favoriser et mettre en place les pratiques d'innovation au sein de leur organisation. Notre ambition est de dépasser les silos au sein de l'entreprise pour favoriser la diffusion d'un état d'esprit qui transforme les ambitions en réalités.

kpmg.fr

BNP PARIBAS

Leader sur le marché de la Banque Privée et des Entreprises, la Banque de Détail en France (BDDF) de BNP Paribas offre des solutions innovantes en matière de financement, moyens de paiement, gestion de patrimoine et assurances. Conjuguant le meilleur du digital à une approche relationnelle valorisant la relation humaine, elle met à la disposition de ses clients de larges capacités d'interactions allant des services bancaires essentiels proposés à travers une offre selfcare, jusqu'à un accompagnement sur-mesure grâce à des équipes dédiées et expertes sur les différents domaines traités.

Avec plus de 28.000 collaborateurs, la Banque de Détail en France est au service de 6,6 millions de clients particuliers, plus de 570 000 clients professionnels et très petites entreprises (TPE), 31 000 entreprises (PME, ETI, grandes entreprises), et près de 61 000 associations. Elle dispose d'un réseau de proximité qui compte près de 1900 agences bancaires, 190 centres de Banque Privée, 51 Maisons des Entrepreneurs, 63 Pôles WAI (We Are Innovation) et 43 (y compris 5 pôles de compétences) Centres d'affaires dédiés aux Entreprises.

Engagées au cœur des territoires et des écosystèmes, les équipes des réseaux France soutiennent localement les initiatives individuelles ou associatives qui contribuent à la transformation positive de la société. Intégrée au pôle de Banque de Détail, Hello bank!, la banque 100% digitale de BNP Paribas, apporte à ses 350 000 clients en France l'ensemble des solutions de paiement, crédit, d'épargne et d'assurance BNP Paribas. BNP Paribas a été élu en 2017 meilleure banque en France par les magazines Euromoney et The Banker.

bnpparibas.fr

Le règlement est déposé auprès de : Maîtres SELARL BICHON et RENASSIA, Huissiers de justice associés, domiciliés au 63 rue de l'Amiral Roussin 75015 PARIS et 22 rue Dugommier 75012 PARIS – France, www.renassiahuissier.fr